

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Date de Convocation : 22/03/2024
- *Date d’Affichage : 22/03/2024
- *Conseillers en exercice : 23
- *PRÉSENTS : 15
- *VOTANTS : 19

L’an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint
Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Isabelle LACOUR ,
Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Madame DANQUAH Muriel pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER,
Monsieur Olivier SCARSETTO ,pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Fodié DIARRA,

Monsieur David DUMEUNIER a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
Conseil municipal du 29 Février 2024**

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l’établissement d’un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l’Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, n’ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 29 février 2024 qui leur a été transmis et qui a été publié,

ADOPTE le procès-verbal du Conseil municipal du 29 février 2024.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 29 mars 2024

La présente délibération peut faire l’objet
d’un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Paris dans un délai de 2 mois à compter
de la publication et notification.



Accusé de réception en préfecture
095/212503836/2024-029-DEL22802024-DE
Date de transmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024